

Madame la Gouverneure,

Alerté par l'ACAT-France, je vous écris au sujet de Kenia Hernández, défenseure amuzga des droits humains détenue depuis octobre 2020. Huit des dix procédures ouvertes contre elle sont désormais closes ; seules deux condamnations prononcées dans l'État de Mexico demeurent, pour plus de vingt ans de prison. Elles font actuellement l'objet de recours en amparo, destinés à protéger ses droits.

Je vous demande de reconnaître publiquement son travail de défenseure autochtone, de garantir sa protection contre toute stigmatisation, et de veiller à ce que ses droits fondamentaux soient pleinement respectés.

Veuillez agréer, Madame la Gouverneure, l'expression de ma considération distinguée.

Señora Delfina Gómez Álvarez
Gobernadora Constitucional
del Estado de México

Palacio de Gobierno
del Estado de México

Calle Lerdo Poniente No. 300

Col. Centro

C.P. 50000 Toluca, Estado de México
MEXIQUE

ac@edomex.gob.mx

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2026 © photo privée

TARIF
EN VIGUEUR

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

JUILLET 2026

Depuis 2021, l'ACAT-France se mobilise pour Kenia Hernández, défenseure des droits humains détenue au Mexique depuis octobre 2020. Alors que huit procédures visant à la criminaliser sont closes, les deux condamnations restantes doivent être annulées.

Kenia Hernández, une défenseure criminalisée

Kenia Inés Hernández Montalván est une défenseure amuzga des droits humains, avocate et féministe, originaire du Guerrero. Fondatrice du Colectivo Libertario Zapata Vive, elle défend les droits des peuples autochtones, de la terre, et des prisonniers politiques.

En raison de son engagement, Kenia a été menacée de mort par des groupes armés et contrainte de quitter le Guerrero en 2019. Le 18 octobre 2020, elle a été arrêtée par une vingtaine de policiers, sans information claire sur les raisons de son arrestation. Quelques jours plus tard, alors qu'un juge venait d'ordonner sa remise en liberté, elle a de nouveau été arrêtée et transférée dans une prison fédérale de haute sécurité.

Une justice utilisée pour punir la protestation

Depuis 2020, Kenia a été mise en cause dans dix procédures pénales. Son dossier est marqué par beaucoup d'irrégularités : usage excessif de la force, restrictions imposées à sa défense, absence d'interprétation en amuzgo, refus d'intégrer certains éléments de preuve et campagne de stigmatisation publique. Ses conditions de détention ont aussi été dénoncées : isolement, restrictions de visites, difficultés de communication avec sa famille et ses avocats, alimentation et eau de mauvaise qualité.

Aujourd'hui, huit procédures fédérales sont closes. Il ne reste que deux condamnations prononcées dans l'État de Mexico, qui représentent plus de vingt ans de prison. Ces deux décisions font aujourd'hui l'objet de recours en amparo, un mécanisme mexicain de protection des droits fondamentaux. Leur examen constitue une occasion décisive de mettre fin à l'injustice qu'elle subit depuis plus de 2 000 jours.

Une justice utilisée pour punir la protestation

Le cas de Kenia illustre un usage abusif du système judiciaire contre les personnes qui défendent les droits humains. En tant que femme autochtone défenseure des droits, elle devrait bénéficier d'une protection renforcée, et non être punie pour son engagement.

L'ACAT-France demande aux autorités judiciaires mexicaines d'examiner les recours en amparo conformément aux standards internationaux relatifs aux défenseurs des droits humains et au droit de manifester pacifiquement.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations

Prénom

Nom

Mail

Adresse



Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Prions pour Kenia Hernández, défenseuse des droits humains criminalisée, risquant plus de 20 ans de prison. Que l'ACAT, après ses interventions de 2021, 2023, 2024, 2025 et 2026, la soutienne toujours.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

➡ AGIR AU MEXIQUE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

CHINE :
YU WENSHENG ENFIN LIBRE !

Yu Wensheng, avocat chinois engagé dans la défense des droits humains a été libéré le 13 avril 2026 après avoir purgé une peine de trente-six mois pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat ». Il est depuis des années victime d'une série de persécutions judiciaires orchestrées par le gouvernement chinois. Il avait interjeté appel de cette condamnation sans succès. L'ACAT-France se réjouit de sa libération et continue à se mobiliser pour Yu Wensheng et tous les défenseurs des droits humains persécutés en Chine.



© PHOTO PRIVÉE / PROFIL X

ACAT France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
@ACAT_France f ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL

J'envoie la carte



Je découpe la carte



Je signe la carte



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE

➡ AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

MEXIQUE

Exigeons justice et liberté pour Kenia Hernández, défenseuse autochtone criminalisée !

